

Image not found or type unknown



## Droit de faire appel .....

Par **Putchy**, le **30/06/2011** à **18:01**

Mm, Mr bonjour

J'ai affaire avec la justice ( tribunal d'affaire familiale) donc j'ai été voir un avocat qui m'a assiste apres jugement j'ai souhaite faire appel mon avocat que j'ai déjà paye la totalite de somme demander, me reclame de payer 1500€ supplémentaire pour l'appel

Es ce que je dois paye pour faire appel d'un jugement?

Merci

Par **Domil**, le **30/06/2011** à **18:02**

Evidemment, c'est un nouveau travail. Vous devrez aussi payer un avoué. En appel, l'avocat rédige les conclusions et l'avoué les présente